

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 29 (1992)  
**Heft:** 1080

**Artikel:** Le chantier du siècle en panne  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1021845>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le chantier du siècle en panne

(jd) L'Energie de l'Ouest-Suisse (EOS) s'est à nouveau distinguée. Par le biais d'une annonce payante largement diffusée dans la presse romande, elle a dénoncé les blocages dont font l'objet plusieurs de ses projets et notamment l'aménagement hydroélectrique Cleuson-Dixence. EOS met en cause la législation sur la protection de l'environnement, à son avis inadaptée, et ceux qui, grâce à cette loi, commettent des abus, à savoir notamment l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et le WWF.

Aussi EOS a-t-elle informé le WWF que si ce dernier retirait son recours au Tribunal fédéral, elle ouvrirait deux crédits d'un montant global de 5 millions de francs destinés à des travaux d'intérêt public en Valais et à la réinsertion des chômeurs. Le WWF n'est bien entendu pas entré en matière. Cette manière de chantage qui consiste à faire porter le chapeau de la récession et du chômage à l'organisation écologique est tout simplement inadmissible: elle ne peut que contribuer à exacerber les tensions et à créer les conditions de nouveaux actes de violence à l'encontre de militants écologistes tels que le Valais en a déjà connus. Moins admissible encore, c'est le silence complice des administrateurs d'EOS, pour la plupart magistrats cantonaux et communaux ou représentants de services industriels romands qui laissent la direction d'EOS vitupérer contre les décisions populaires et les pouvoirs constitués.

Nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer dans ces colonnes l'arrogance d'EOS et de son président Christophe Babaianz qui semblent placer leur mission de producteur

d'électricité au-dessus des lois. Les électriciens, il est vrai, ont joui à juste titre et durant des décennies de la confiance de la population. Mais leur philosophie productiviste s'est heurtée ces dernières années à un changement du système de valeurs et à la prise de conscience des impasses où conduit une incessante augmentation de la consommation d'énergie. Les électriciens aiment produire; rien ne les contrarie plus que l'idée d'économiser l'énergie et le fait que d'autres qu'eux puissent intervenir dans la définition de la politique énergétique. L'économie électrique traditionnelle, c'est vrai, doit planifier son développement à long terme: un barrage, une ligne à haute tension, un transformateur ne s'improvisent pas à la petite semaine. Mais cette planification entre aujourd'hui en conflit avec les solutions alternatives; elle exige des investissements considérables qui ne sont plus disponibles pour d'autres choix et pour des modèles de production décentralisée. C'est là que réside l'enjeu: le pouvoir des électriciens détermine l'avenir énergétique et exclut le débat démocratique.

Revenons au recours du WWF au sujet de Cleuson-Dixence. EOS accuse l'organisation écologiste de provoquer des frais insupportables et d'empêcher la création de places de travail en allongeant les procédures. Des accusations graves qui nous ont incités à mener l'enquête.

Et si les retards accumulés et les coûts additionnels provenaient aussi du refus d'EOS de dialoguer et de prendre en compte les exigences de la protection de l'environnement ?

## Les conditions d'un retrait

(pi) Le recours du WWF tient à trois exigences, jugées déraisonnables par EOS. Nous vous les présentons, ainsi que les avis de Daniel Brélaz, conseiller municipal écologiste, directeur des Services industriels lausannois et membre du comité directeur d'EOS (dont la ville de Lausanne est actionnaire principal) et de M. Méan, chef du projet Cleuson-Dixence à EOS.

● **Fixation d'un débit résiduel dans la Dixence**, actuellement à sec au pied du barrage. La loi l'exige dans certains cas mais il n'est pas clair si elle est applicable dans celui qui nous occupe. L'approbation de l'initiative pour la sauvegarde de nos eaux pourrait le rendre obligatoire. Techniquement réalisable.

Financièrement: le WWF réclame le retour de 3 à 4 millions de mètres cubes annuels, soit environ 1% de la capacité de stockage ou encore un manque à gagner de 12 à 20 millions de kilowattheures, ce qui représente environ 1 million de francs par année.

Personnellement, M. Brélaz souhaiterait entrer en matière sur cette demande et restituer de l'eau dans la Dixence. Pour M. Méan, le problème ne se situe pas juste en aval du barrage, car deux torrents viennent alimenter la Dixence quelques centaines de mètres plus bas. Mais ces torrents sont ensuite captés par une autre société et la concession ne fixe pas de débit résiduel. C'est avec cette société qu'il faudrait négocier, d'autant que leur eau a moins de «valeur»: le barrage étant plus bas, chaque

litre produit moins de kilowattheures que depuis la Grande-Dixence.

● **Création d'une zone de divagation du Rhône** en aval de l'usine de plaine de Bieudron. La concentration de la production d'électricité va également concentrer les rejets d'eau dans le Rhône et provoquera des changements rapides de débit dans le fleuve, ce qui est nuisible à la reproduction et à la vie de la faune piscicole. Le débit d'étiage en amont de Bieudron est de 38 m<sup>3</sup>/seconde; l'usine actuelle, qui sera maintenue, a une capacité de rejet de 45 m<sup>3</sup>/seconde. La nouvelle usine aura une capacité de 75 m<sup>3</sup>/seconde. Techniquement réalisable.

Financièrement: EOS n'a pas de chiffre à fournir, pas plus que sur la création d'un bassin d'accumulation dont les eaux seraient rejetées progressivement, variante qu'accepterait le WWF. On